

Taxe d'apprentissage

**Soutenez notre action,
versez-nous
votre taxe d'apprentissage !**

➤ **L'Onisep** (Office national d'information sur les enseignements et les professions) est un établissement public sous la tutelle des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

➤ Sa mission de service public est d'**élaborer une information** actualisée, neutre et complète pour une meilleure **connaissance des formations et des activités professionnelles**. Il s'engage à sensibiliser sur la mixité des métiers dans tous les secteurs professionnels, l'égalité des chances, l'entrepreneuriat.

➤ Il s'adresse aux **jeunes** de la 6^e à l'enseignement supérieur, à leurs **parents** comme aux **équipes éducatives**.



➤ Afin de communiquer une information au **plus près de la réalité**, la rédaction s'appuie sur des enquêtes auprès des professionnels. Ainsi la collection « **Zoom sur les métiers** » illustrant la diversité des métiers par des interviews de personnes en situation d'emploi est intégralement réalisée en **partenariat avec les fédérations**.

➤ Les sites internet de l'ONISEP ont été consultés en 2017 par plus de 53 millions de visiteurs. Des **sites** sont réalisés en partenariat avec des fédérations professionnelles, comme avec la Confédération du commerce de gros et international.

➤ L'ONISEP développe des **supports pédagogiques** dans le cadre du parcours éducatif « **Parcours avenir** » dont l'objectif est la construction du projet personnel de l'élève et la **connaissance du monde économique et professionnel**.

➤ Le réseau ONISEP, riche de ses 17 délégations régionales, lui permet d'être au plus près des usagers et de la **réalité territoriale** des métiers et de la formation.

➤ La Délégation Auvergne-Rhône-Alpes-site de Lyon œuvre au plus près du **tissu économique local**.



Elle élabore, en lien avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, un **Guide de l'apprentissage** recensant l'offre de formation par apprentissage en **Auvergne-Rhône-Alpes**.

Elle va publier en mars 2018, en partenariat avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes le guide « **Les métiers d'art en Auvergne-Rhône-Alpes** ».

Elle réalise **des plaquettes de communication** pour des fédérations professionnelles comme l'UDIMERA et la FCD leur permettant de communiquer sur leurs métiers et leur offre de formation lors des moments forts de l'orientation tel le Mondial des métiers.



Votre taxe d'apprentissage est essentielle pour :

- Contribuer aux vocations et talents de demain ;
- Soutenir le développement de l'apprentissage ;
- Accompagner les jeunes dans leur connaissance des métiers et formations.